
Vols et cambriolages : prévention et conseils

Août 2018

Les cambriolages sont en augmentation dans beaucoup de communes, et pas seulement pendant les vacances. Pour éviter les effractions et les vols en ville comme à la campagne, certaines précautions sont à prendre. Les conseils à connaître pour prémunir votre maison ou votre appartement contre les intrusions.



1. Absence
2. Vacances
3. Etiquette de boîte aux lettres
4. Clés
5. Vol de voiture
6. Assurances
7. Alarme et système de sécurité
8. Coffre-fort
9. A lire aussi: Cambriolage

Tout d'abord, sachez qu'aucun appartement ou maison ne peut être protégé à 100 %. Un cambrioleur expérimenté parviendra toujours à trouver le moyen d'entrer par effraction dans un domicile. L'important est de ne pas tenter les cambrioleurs et de prévoir des dispositifs assez dissuasifs pour que votre logement ne devienne pas une cible potentielle.

Avant d'investir dans des systèmes sophistiqués, sachez que les précautions les plus utiles reposent avant tout sur le bon sens. Une grande partie des risques pourront être évités si vous êtes suffisamment attentif au quotidien. Sachez dans tous les cas qu'un cambriolage peut avoir lieu aussi bien :

- la nuit que le jour (matin ou après-midi) ;
- en votre présence qu'en votre absence.

Absence

Le plus souvent, les cambrioleurs opèrent lorsque l'occupant n'est pas chez lui. Statistiquement, ils affectionnent particulièrement les horaires de journée (entre 10 et 15 heures), lorsque les habitants sont supposés être au travail. Les périodes d'absence prolongée pour vacances sont également propices à une recrudescence des cambriolages, particulièrement les vacances d'été et les vacances de Noël.

Dans tous les cas, les cambrioleurs n'ont besoin que de quelques minutes pour entrer chez vous et trouver ce qui les intéresse (en priorité : des bijoux, du matériel (hi-fi, informatique, photo...), de l'argent liquide, de l'or, des clés de voiture...). Pensez donc à toujours fermer votre porte à clé et - si possible - vos volets lorsque vous quittez votre domicile, y compris lorsque vous vous absentez pour une courte durée. Si vous êtes en maison, sovez également vigilant lorsque vous faites du jardinage ou un barbecue dans votre jardin

de derrière : pensez à fermer votre porte d'entrée.

Si vous avez un système d'alarme chez vous, pensez également à l'enclencher même pour une absence de courte durée (une course, la promenade du chien, etc.).

Si vous vous absentez quelques minutes ou quelques heures, vous pouvez également laisser une radio ou une télévision allumée pour simuler une présence.

Vacances

En cas d'absence plus longue, lors d'un départ en vacances notamment, vous avez la possibilité de demander à la police ou à la gendarmerie d'aller surveiller votre domicile pendant leurs patrouilles quotidiennes dans le cadre du service « opération tranquillité vacances ».

Si vous habitez Paris et la petite couronne (départements 75, 92, 93 ou 94) vous pouvez faire votre demande en ligne via le service OTV. Si vous habitez dans un autre département, vous devez faire votre demande à l'aide du formulaire tranquillité vacances à adresser à la gendarmerie la plus proche de chez vous.



Télécharger le formulaire de demande Tranquillité vacances.

Mais vous pouvez également demander à un voisin ou un proche de passer régulièrement pendant votre absence.

Avant de partir, pensez à bien fermer toutes vos fenêtres. Vérifiez l'état de vos serrures et de votre éventuel système d'alarme.

Les signes de votre absence risquent d'attirer les cambrioleurs, aussi :

- pensez à faire renvoyer vos appels téléphoniques ;
- autre précaution à prendre : demandez à un voisin de passer relever votre courrier afin que celui-ci ne s'entasse pas ;
- vous pouvez éventuellement mettre en place un système d'allumage automatique de certains appareils électriques (lampe, télévision, etc.) afin de simuler une présence.

Etiquette de boîte aux lettres

Les méthodes de la plupart des cambrioleurs reposent d'abord sur le repérage en amont en vue de savoir si le logement est sécurisé et qui habite les lieux. Certains auront ainsi tendance à s'en prendre aux logements habités par des personnes seules, et notamment une personne âgée ou une femme isolée. Si vous êtes une femme, pensez à ne faire figurer que votre nom sur votre boîte aux lettres. Evitez donc de mettre votre prénom ou un « madame X » ou « mademoiselle X » sur votre étiquette.

Clés

N'indiquez jamais votre nom ou votre adresse sur votre trousseau de clés. En cas de perte, la personne qui retrouverait vos clés pourrait ne pas être animée des meilleures intentions ... Pour la même raison, pensez à ne pas mettre vos papiers et vos clés dans le même vêtement quand vous sortez. Si vous vous le faites voler, le voleur pourra en profiter pour se rendre chez vous.

En cas de perte de vos clefs, faites changer toutes vos serrures le plus rapidement possible.

Pour que vos proches accèdent au logement, faites des doubles mais ne cachez jamais un trousseau sous le paillason, dans le jardin, dans votre boîte aux lettres, etc.

Vol de voiture

Pensez également à prendre vos clés de voiture lorsque vous vous absentez plusieurs jours et à ne pas les laisser trop en évidence dans votre logement. Un certain nombre de cambrioleurs sont en effet spécialisés dans le vol de voitures. Les clés de voiture sont leur principal objectif lors de leur « visite » du logement, et ce notamment quand un modèle de véhicule recherché (voiture chère et/ou puissante) se trouve garé devant chez vous.

Assurances

Certains contrats d'assurance ne prévoient pas de dédommagement en l'absence d'effraction. Pensez donc alors à bien fermer vos portes et vos fenêtres et à changer le plus vite possible vos serrures lorsque vous perdez vos clés. De la même manière, soyez vigilants si quelqu'un sonne chez vous pour vous vendre quelque chose : ne laissez jamais un inconnu passer votre porte. N'hésitez pas à demander la carte professionnelle de la personne pour vous assurer de sa fonction, et ce même si cette personne est en uniforme ou en tenue de travail (policier, pompier, éboueur, plombier...).

Les contrats d'assurance habitation exigent le plus souvent des conditions de sécurité minimum. Pensez à bien vous mettre en conformité avec les conditions prévues par votre contrat (serrures, fenêtres, etc.) afin de vous assurer d'être bien remboursé en cas de cambriolage.

Par précaution, pensez à photographier tous vos objets de valeur (meubles, tableaux, bijoux...). Cette mesure vous sera utile pour demander le remboursement du vol à votre assureur.

Alarme et système de sécurité

Statistiquement, la présence d'une alarme diminue les risques d'être cambriolé.

Mais les systèmes de protection d'un logement peuvent prendre de nombreuses formes : alarmes, portes ou vitres blindées, volets renforcés, etc. Avant d'en choisir un, pensez :

- à prendre contact avec votre assureur, un commissariat ou une gendarmerie qui pourront vous conseiller sur les principaux risques correspondant à votre type de logement et les systèmes fiables que vous pouvez mettre en place ;
- à faire jouer la concurrence en demandant des devis à plusieurs installateurs.

Une fois que vous avez opté pour une installation, pensez à la vérifier régulièrement afin de vous assurer qu'elle fonctionne encore. Certains appareils peuvent ne plus fonctionner quelques années seulement après leur installation...

Sachez enfin que la mise en place d'un système de vidéo-surveillance dans son jardin est légale mais encadrée. Voir ce que dit la loi sur l'installation d'une caméra de surveillance à l'extérieur de chez soi.

Coffre-fort

Si vous avez des objets de valeur chez vous (bijoux, oeuvres d'art...) ou d'importantes sommes d'argent liquide, la location d'un coffre-fort à la banque peut vous permettre de minimiser l'importance des vols en cas de cambriolage. Les espèces et les petits objets de valeur faciles à transporter sont en effet bien souvent les objectifs prioritaires des cambrioleurs lorsque ces derniers pénètrent dans un appartement ou une maison. Les placer dans un coffre-fort loué à la banque vous permettra donc de les protéger et de ne laisser chez vous que des objets de moindre valeur. Avant de choisir votre coffre-fort, n'hésitez pas à lire nos conseils en cas de location de coffre-fort à la banque.

Voir aussi

- Les indemnités et les démarches avec l'assurance en cas de vol ou de cambriolage
- Les points à vérifier avant un départ en vacances au regard de votre contrat d'assurance

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance, sous la direction d'Eric Roig, diplômé d'HEC